22/05002

DEPARTEMENT DE CORSE DU SUD

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

Séance du 28 Octobre 2022
L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre à 18 h 30

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BARTOLI,

Date de la convocation : 18/10/2022
Date d'affichage : 18/10/2022

Membres en exercice : 10
Pour : Contre : Abstention :
Présents :
Pouvoir :
Absents :
Secrétaire de séance :

Objet : BASE D'ADRESSES LOCALES

Le Maire expose au Conseil Municipal que la création des voies et des adresses de référence est du ressort des Communes.
Cette démarche a pour but la normalisation des adresses nationales, particulièrement approximative dans les petites Communes.
Une base d'adresses locales, qui regroupe toutes les adresses de la Commune, doit être créée et publiée et éditée dans la Base Adresse Nationale.
Un recensement de la toponymie des lieu-dits et quartiers du village a été effectué et un fichier contenant toutes les adresses géolocalisées a été créé, avec noms des voies et numéros.
Ce document vise à garantir une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information nationaux ainsi que les services de secours sont connectés à la Base d'Adresse Nationale.
Les entreprises chargées du déploiement de la fibre optique utilisent également cet outil pour localiser de façon précise les demandes de branchement.
La BAL constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la loi (Loi pour une République Numérique).
En conséquence, le Maire propose au Conseil d'approuver le tableau de recensement des adresses de la Commune de SOLLACARO annexé dans le tableau ci-joint.
Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des Membres présents et représentés, approuve le tableau de recensement des voies de la Commune annexé à la présente délibération.

Le Maire
Jean-Jacques BARTOLI

MAIRIE DE SOLLACARO
Corse du Sud

Certifié exécutoire par Monsieur le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
Et de sa publication le

Liste des noms attribuées aux voies (Base d'adresses locales)

A CHIAPPA (Sollacaro)
A CHJUSA (Sollacaro)
A TEPPA (Sollacaro)
A TORRICEDDA (Calvèse)
BOCCA DI CIGALA
CARPUNICCIA (Sollacaro)
CASA CUMUNA (Sollacaro)
CASABIANCA (Calvèse)
CASANOVA (Sollacaro)
CORTI (Sollacaro)
FARELLACCI (Calvèse)
FILETTA (Sollacaro)
FILITOSA
FOCI (Sollacaro)
GHJESGIA SANTA MARIA DI L'ANNUNZIATA (Sollacaro)
GHJESGIA SANT'ALBERTU (Calvèse)
I CHJASSI (Sollacaro)
Casa I MULINAGHJI (VIGNA LONGA)
I PANCONI (Sollacaro)
I PASTINI (Calvèse)
I TORRI (Sollacaro)
L'AMIDDINU (Sollacaro)
LIVISANU (Sollacaro)
MEZZ'INSU (Sollacaro)
ORTU D'A FUNTANA (Sollacaro)
ORTU SUPRANU (Calvèse)
U PALAZZU (Sollacaro)
PANCHERACCIU (Sollacaro)
PIANIZZOLU (Sollacaro)
PIAZZA DI L'OLMU (Sollacaro)
PINZUTEDDA (Calvèse)
PITRAGHJA SUTTANA (Sollacaro)
PITRAGHJA SUPRANA (Sollacaro)
POGHU NOVU (Sollacaro)
POGHJU NOVU (Calvèse)
SAN ROCCU (Sollacaro)
STRADA DI CIGALA
STRADA DI FILITOSA
STRADA DI SAN ROCCU
STRADA DI U PIANU
STRADA DI U PIATONU
STRETTA ALEXANDRE DUMAS (Sollacaro)
TREFULU (Sollacaro)
VADIOLA (Sollacaro)